

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 27 Septembre 2018**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2018-05-21- ACQUISITIONS (3.1.2) – ACQUISITION A TITRE GRATUIT - PARCELLE A PAGNEY-DERRIERE-BARINE MENANT AU BASSIN DE RETENTION**

**DATE DE CONVOCATION : 20 SEPTEMBRE 2018**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 04 OCTOBRE 2018 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE ayant la procuration de C. VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Serge ZUFFELLATO ayant la suppléance de J-F. SEGAULT, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de JR. GORCE, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de C. MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Serge GREGOIRE ayant la suppléance de T. MIGOT, Corinne LALANCE ayant la procuration de C. THERMINOT, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY ayant la procuration de F. MANSION, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Elisabeth GILLET ayant la suppléance de K. JUVEN, Patrick FLABAT ayant la procuration de B. DEPAILLAT, Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF ayant la procuration de L. LALEVEE, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB ayant la procuration de G. HOWALD à compter de la 2018.05.31, Catherine BRETENOUX, Gérard HOWALD (départ à la 2018.05.31), Marie VIOT ayant la procuration de A. BOURGEOIS, Malika GHAZZALE (départ à la 2018.05.31), Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de F. DE SANTIS, Claudine CAMUS ayant la procuration de M. GHAZZALE à compter de la 2018.05.31, Guy SCHILLING ayant la procuration de C. GAY, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER ayant la procuration de E. MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE ayant la procuration de B. FABING, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (départ à la 2018.05.15), Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	Thierry COLLET, Bernard FABING, Jean-François SEGAULT, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Christine THERMINOT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Lucette LALEVEE, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Etienne MANGEOT.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	12 procurations : du début à la 2018.05.30 ; 14 procurations : de la 2018.05.31 à la fin.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	3 suppléances : du début à la fin.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Guy SCHILLING
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	54 présents du début à la 2018.05.14 ; 53 présents de la 2018.05.15 à la 2018.05.30 ; 51 présents de la 2018.05.31 à la fin.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	66 votants du début à la 2018.05.14 ; 65 votants de la 2018.05.15 à la fin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Considérant les compétences « assainissement » et « gestion des eaux pluviales » assumées par la CC2T,

Considérant la délibération du Conseil Municipal de PAGNEY DERRIERE BARINE, qui décide la cession à titre gratuit à la CC2T, du terrain cadastré section ZI 190, qui permet l'accès au bassin de rétention de la zone du Pré Thierry,

Considérant l'intérêt qui s'attache à l'intégration au foncier de la CC2T du terrain cadastré section ZI 190, ban de PAGNEY-DERRIERE-BARINE,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 11 septembre 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **Accepter l'acquisition à titre gratuit du terrain cadastré section ZI 190, ban de PAGNEY DERRIERE BARINE,**
- **Autoriser la signature par le Président de toutes pièces utiles,**
- **S'engager à prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence, pour régler tous les frais annexes.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX